Haut-Canada de prêter de l'argent à un intérêt plus élevé que six par cent. Il avait compris que cette compagnie avait intention d'emprunter de l'argent en Angleterre à cinq par cent et de le prêter ici à huit par cent. Il y voyait encore une intention de faire de l'argent à la manière de beaucoup de personnes; c'est-à-dire quand un cultivateur aura besoin d'emprunter de l'argent, on l'informera que le capitaliste peut faire plus de six par cent; mais on lui fera dire par une tierce personne qu'il peut hypothèquer sa propriété et vendre son hypothèque. Par ce moyen il est vrai que l'emprunteur à son emprunt, mais l'hypothèque est vendue à un prix tel que le prêteur a 15 par cent sur £85 au lieu de sur £100. Cet acte a été passé à la fin de la dernière session par l'hon. membre pour Kingston et l'hon. inspecteur-général, sans que personne n'ait pu songer aux conséquences. Il en vint ensuite aux lois contre l'usure. Il mentiona le fait que des changements ont eu lieu en Angleterre en permettant de prendre un intérêt illimité excepté sur les hypothèques; et il dit qu'en France on avait déjà rappelé les lois contre l'usure, mais qu'elles avaient été réimposées depuis; et que dans les Etats-Unis, les mêmes lois sont encore en force par tout. Après avoir dit beaucoup d'autres choses, il prétendit que M. Merritt avait stigmatisé le gouvernement du Canada comme le plus corrompu du monde.

Une discussion s'engage là-dessus de la part de MM. Merritt, Prince, Macdonald (de Kingston) contre la proposition de M. Hincks qui soutient sa mesure en faisant valoir en sa faveur l'intérêt du crédit provincial. M. Holmes s'oppose à la lecture du bill de M. MacKenzie par la considération de ce qu'il tendait détruire la confiance des capitalistes dans la bonne foi du pays. M. Taché appuie cette motion parce qu'il est opposé à l'usure.

Après les discours de MM. Drummond, Chauveau, Cameron, Boulton, Ross, Smith (de Durham) G. Sherwood, et Rice contre la proposition de M. McKenzie, et de la part de M. Dewitt en faveur de cette proposition, la motion est rejetée par 47 voix contre 4.

La séance du 27 mai s'est terminée à 4 heures. Elle ne présente rien de remarquable.

Un rapport télégraphique de la séance du 28 a trouvé place dans notre dernier numéro. Les détails de cette séance n'ajoutent rien à la substance du rapport en question.

Séance du 27 Mai.

L'orateur prend son siège à 3 heures P. M. Nombre de pétitions sont reçues.

PROJETS DE LOI QUI ONT SUBI UNE PREMIÈRE LECTURE.—Bill de M. Mc Kenzie pour l'établissement d'un tribunal d'Expertise;—de M. Price, pour l'adoption d'une meilleure discipline et d'une administration plus économique dans les prisons, et l'établissement et le soutien d'une maison de correction pour les jeunes délinquants;—de M. Lafontaine, pour amender l'Acte de la dernière Session, ch. 37, relatif aux salaires de certains officiers de Justice dans le Bas-Canada;—de M Scott (des Deux-Montagnes), pour prévenir les dépredations des hommes de cage;—de M. Lafontaine, pour amender l'Acte de la Maison de Trinité de Montréal;—de M. Hincks, pour procurer certains changements dans les démarcations territoriales du Haut-Canada;—de M. Richards, pour prévenir les traitements cruels envers les animaux;—de M. Sanborn, pour donner un procédé plus efficace pour acquérir la possession des biens réels illégalement détenus dans le Bas-Canada;—de M. Sanborn, pour rendre exécutoires des Jugements rendus par la ci-devant cour du District Inférieur de St François, et la transmission des Dossiers de la dite Cour à la Cour de Circuit de Sherbrooke.

M. Baldwin présente un message du Gouverneur-Général avec soumission à la chambre des dépêches relatives aux Réserves du clergé, à la Liste Civile, etc. L'impression en est ordonnée.

M. Baldwin, répondant à une interpellation de M. Smith (de Durham), dit que le ministère n'a pas l'intention de proposer durant cette session une mesure pour la nomination de procureurs de comtés pour la conduite des affaires criminelles du Haut-Canada.

INDEMNITÉ AUX JURÉS.—Sur motion de M Richards, la Chambre se forme en comité général d'après une résolution sur laquelle doit être basé un bill pour l'indemnité des Jurés dans le Haut-Canada. M. Richards dit que l'objet de ce bill est de refondre certains honoraires et certaines amendes qui servent présentement à rétribuer les Jurés du Haut-Canada, pour leur allouer à la place une piastre par jour. La résolution est adoptée, et le Comité la rapporte en Chambre après avoir levé la séance.

(Rapport Télégraphique.)

Toronto, 31 Mai.

Hier matin, le rapport terminé, M. Mac Kenzie présenta en Chambre une motion ayant pour objet des rapports relatifs aux rectoreries. Des récriminations s'élevèrent à ce sujet. M. Mac Kenzie attaqua MM. Hincks, Price et Baldwin, citant au sujet du premier des extraits du journal l'*Examiner* de 1839, faisant voir quels avaient été les sentiments des deux derniers à la même époque, et soutenant que tous trois les avaient depuis répudiés. Il se plaignit de ce que l'enquête au sujet de la commission de King's College avait été tenue secrète, bien qu'elle eût coûté sept mille piastres à la Province, en disant que le motif de ce mystère avait été la crainte de divulguer la corruption.

M. Morrison répondit que le gouvernement n'avait aucune autorité sur la commission de l'Université; et que si les résultats (de l'enquête) avaient été *étouffés*, à ce corps seul en appartenait la responsabilité. La motion fut emportée.

Le bill pour modifier et amender les lois d'usure fut lu pour la première fois sur une motion à cet effet de M. Sherwood. Il dit que ce bill assimilerait la loi sur l'usure à celle d'Angleterre. Il autorisait l'intérêt à n'importe quel montants sur des effets de commerce, mais que, quant aux prêteurs particuliers sur hypothèque, ils n'auraient droit qu'à l'intérêt de six par cent.

Les bills suivants furent lus pour la première fois:—En confirmation des décrets, ordres et procédés de la Cour de Chancellerie pour certaines causes;—pour assurer la présence des témoins dans les causes civiles en cette Province;—pour amender la deuxième section de l'Acte instituant la cour actuelle du Banc de la Reine dans le Bas-Canada;—un Bill de M Laurin pour rendre exécutoires les Jugements des cours de Commissaires du Bas-Canada.

Au Conseil Législatif, l'honorable M. De-Blaquière proposa qu'une Adresse fût présentée à Son Excellence l'informant qua l'Hon. A. B. Laurie avait résigné son siége par son absence du Conseil durant deux sessions.

Nominations Officielles.

Il a plû à S. E. le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes:

Pour être Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes, savoir:

Pour la paroisse Ste. Anne d'Yamachiche: Messieurs François Désaulnier, Louis Gelinas, Senior, Modeste Richer et Charles Lacerte, (Commission du 25 avril 1844, révoquée.)

Pour la paroisse de Métis: Messieurs William Turriff, Peter Leggatt, Senior, Henry Page, Junior, Augustin Bérubé et John Cavel;

Pour la paroisse de St. François de Salles de la Rivière du Sud: Messieurs Jean Baptiste Morin, Louis Martineau, Augustin Paré, Luc Boulet, Guillaume Fournier, François Morin et Augustin Morin.

Pour la Paroisse de St. Patrick de Herrington: Messieurs James Hughes, Joseph G. Laviolette, William O'Meara, William McKay et Isaïe Roy;

Pour la Paroisse de St. Eloi: Messieurs Edouard Duret, Ange Hamel et Benjamin Serien dit Langlais.

Pour la Paroisse de Contrecœur: Messieurs Clement Dansereau, André Boniface Craig et Olivier Rieutord. (Commission du 15 Août 1844, révoquée);

Pour le Township de Masham: Messieurs Edouard Trempe, William Gibson et James McLaren. (Commission du 28 Juin 1850, révoquée).

Par un ordre de Son Excellence en date du 30 mai, le Capitaine A. de Courval et le Lieutenant Alexis Thibodeau du 4e Bataillon de Nicolet, ont été démis du service de la Milice de cette Province.

L'Exposition Industrielle.

(Nous avions commencé la traduction d'une lettre adressée du Londres au *Montreal Gazette* au sujet de l'Exposition universelle. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire à la place l'excellente version qu'en a donnée le *Canadien*.)

Londres, 7 mai 1851.

Cher Monsieur,

Vous désirez sans doute apprendre comment va notre *Exposition et ce qu'on en pense*. Depuis mon arrivé ici, j'ai constamment employé dix heures par jour à emménager notre division de manière à ce que ceux qui parlent du Canada vissent que nous ne sommes pas tout à fait en arrière du reste du monde... C'est avec le plus grand plaisir que je rends témoignage au très-bon goût et au zèle infatigable de M. Houghton, notre agent. Je ne dis que la vérité en déclarant que si ce n'eût été de son enthousiasme, joint à son goût et à son jugement exquis, le Canada *ne ressortirait pas comme il le fait. Le pays lui doit* beaucoup de reconnaissance pour la manière dont il figure à l'Exposition.

Ce matin, à huit heures, le surintendant en chef est venu m'informer que Sa Majesté voulait visiter la division du Canada avant que les portes fussent ouvertes au public (à 10 heures). J'ai fait, sans perte de temps, des préparatifs pour recevoir Sa Majesté, en disposant tout de manière à ce que l'accès en fût facile à elle et à sa suite. Sa *Majesté se lève toujours de bonne heure, et je savais que* j'avais besoin de me dépêcher pour que tout fût prêt à son arrivée. A neuf heures on m'avertit que la Reine était dans le Palais, et qu'elle devait incontinent faire visite au Canada. Elle arriva quelques instants après, accompagnée de Son Altesse Royale le prince Albert, soutenant la princesse de Prusse. Le prince de Galles, les autres enfants de la famille royale, et quelques-uns des grands officiers de la maison de la Reine, étaient avec eux. Ils furent bientôt dans notre division du Palais et se mirent tout de suite à examiner nos productions. Comme j'étais la seule personne alors présente qui eût quelque intérêt à l'Exposition, j'eus l'honneur de montrer les diverses articles à nos visiteurs distingués. Le traîneau double de M. O'Meara, les traîneaux simples de M. Saurin de Québec, et MM. M'Lean et Wright de Montréal, et les belles robes de M. Henderson furent les premiers objets qui attirèrent leur attention. La Reine, ainsi que le prince de Prusse, parut prendre un grand intérêt à la voiture, et lorsque j'en eus expliqué l'usage et notre manière de nous promener l'hiver, elle exprima son admiration de la perfection de l'article et de la beauté des robes. Les restes fossiles provenant de Beauharnais amenèrent une discussion géologique parmi le parti royal, et l'on appuya sur la rareté du spécimen.

La pompe à incendie fut l'objet qui attira leur attention et ils l'examinèrent ensuite dans ses plus minutieux détails. Pour compléter cet examen, ils me demandèrent de la mettre en état de fonctionner, et le prince Albert m'aida de la manière la plus obligeante à le faire. Nous détachâmes le rouleau de tuyaux et en montrâmes l'usage à la Reine, et elle inspecta toute la machine avec autant de curiosité que de condescendance. *Lorsqu'ils eurent satisfait* leur curiosité, la Reine parut très-contente et exprima hautement sa satisfaction de voir que le Canada pût produire une machine si élégante par son fini et compacte dans sa construction. Les autres personnages distingués participèrent cordialement à ces louanges, et le prince Albert, par la manière dont il examina le tuyau de succion et dont il en parla, fit voir qu'ils était bon juge des qualités de l'article. Le jeune prince de Galles fut enchanté *des vues de Montréal peintes sur les côtés, et je lui assurai*, ainsi qu'à Sa Majesté qui les remarquait aussi, qu'elles étaient très-exactes. Ils admirèrent les vues et en parlèrent avantageusement comme peintures. Vous savez sans doute qu'elles ont été dessinées par M. Duncan l'artiste. La reine porta ensuite son attention sur les sofas et la table de centre en noyer de MM. Hilton, Read et Meakins, sur les chaises en noyer, le chifonnier et autres meubles, sur le tête-à-tête de MM. Hilton, etc. Le prince examina attentivement le harnais double de M. Morris, et la *selle de chasse* de M. Sullivan, d'Hamilton, et en parla en homme qui se connaissait en pareille matière.

Les chaises destinées à Sa Majesté furent aussi passées en revue. Je les avais fait marquer "Pour la Reine d'Angleterre, présent des dames de Montréal." Quand la Reine eut lu cette étiquette, elle adressa la parole au colonel Grey, ci-devant du 71e régiment; je n'entendis pas ce qu'elle dit, mais le colonel ayant répondu "oui," Sa Majesté sourit et appela l'attention du prince Albert et de la princesse de Prusse sur les chaises. L'attention du parti royal se fixa ensuite sur les meubles en noyer noir de M. Hilton, et sur le bois de lit, aussi en noyer noir de M. Morice. Sa Majesté me fit l'honneur de me demander le nom du bois et d'où il provenait. Je lui répondis sur l'un et l'autre point, et pris la liberté d'ajouter que le Canada, en envoyant ces objets, n'espérait pas pouvoir surpasser l'Angleterre en meubles, mais que nous les avions envoyés pour montrer l'état des arts parmi nous, et pour faire connaître le bois à Sa Majesté et à la nation anglaise, et que le Canada pouvait en fournir une quantité quelconque, à un prix raisonnable, et je leur en montrai les spécimens bruts. Le prince Albert remarqua, en s'adressant à la Reine, que c'était un bois excellent pour les montures de fusils, et *ils exprimèrent tous une haute* opinion de sa beauté. Après avoir examiné divers autres objets, le parti royal se retira très satisfait des productions canadiennes.

En partant, la Reine et son parti daignèrent me témoigner leur reconnaissance de mes attentions. C'est à quoi je ne m'attendais pas, car tout ce que je regrettais était qu'il n'y eût pas là quelque personne plus compétente que moi pour recevoir Sa Majesté avec honneur et pour lui parler mieux que je ne pouvais le faire. La condescendance de la Reine et les manières aisées du Prince me rendirent moins embarrassé que je n'aurais pu l'être, et je sens qu'ils ont pris en bonne part mes humbles efforts pour les aider dans l'examen qu'ils désiraient faire.

Ainsi finit la visite privée de la Reine à la division du Canada, et tout mon désir était que Sa Majesté prit son yacht à vapeur et visitât le grand pays et les grandes mers méditerrannées qui reconnaissent encore son sceptre en Amérique et d'où venait les productions qu'elle admirait. Je pensais que cette visite serait plus avantageuse à l'empire que toutes celles qu'elle a jamais faites à des pays étrangers, et que nul peuple ne la recevrait avec plus d'enthousiasme que les canadiens.

Sa Majesté visite l'édifice presque tous les matins. Elle vient ordinairement vers huit heures et demie, et reste environ deux heures. Elle est d'une taille un peu petite, mais d'une figure très expressive et des plus avenantes. Elle s'habille d'une manière extrêmement unie, et rien chez elle n'annonce la hauteur et l'orgueil; elle rend tous les saluts qu'on lui fait. En un mot, elle est le modèle de ce qu'une dame devrait être. Le prince Albert vient toujours avec la Reine. Il parait être d'environ six pieds de haut et bien formé. Le peuple l'adore, et je crois que tous donneraient leur vie pour lui.

Dans l'opinion de nos visiteurs, je suis à même d'entendre toutes les observations, le Canada surpasse de beaucoup les Etats-Unis à l'Exposition. Et je me suis réjoui d'entendre aujourd'hui plusieurs messieurs, qui paraissaient être des hommes d'influence et de rang, dire qu'ils avaient toujours été opposés aux colonies, et qu'ils auraient été *bien contents de s'en débarrasser, mais qu'étant venus à* la Division Canadienne dans l'entière persuasion qu'ils seraient confirmés dans leurs impressions, ils en avaient assez vu pour se convaincre qu'ils avaient été dans l'erreur. Ils étaient charmés de la manière très-honorable dont le Canada s'était montré, et ils avaient changé d'opinion au sujet des colonies. L'un a dit qu'il se réjouissait de voir que le Canada se fût si noblement produit à cette exposition, l'autre que le Canada fesait honneur à l'*Angleterre et donnait l'exemple à la nation, vu qu'il* était dans son enfance, tandis que l'Angleterre avait eu depuis des générations l'avantage des capitaux et de l'expérience. De fait, vous seriez surpris de voir et d'entendre quel intérêt les produits naturels du Canada excitent dans l'esprit du peuple, et combien nos produits manufacturés l'étonnent. Il semble avoir cru que nous habitions des *wigwams* (cabanes sauvages), que nous vivions de noix, et que nous chantions des barcaroles canadiennes *dans des canots d'écorce tout le long du jour, sans avoir* autre chose pour vivre ou pour naviguer.

La pompe à incendie est déclaré par des juges compétents être un morceau de mécanisme achevé. Il se trouve ici dix pompes à incendie qui disputent le prix à une seule du Canada, mais je ne crois pas qu'il soit emporté par aucune d'elles.

. . . . . .

"Les visiteurs admirent admirent beaucoup la division canadienne, tant pour les spécimens qu'elle contient que pour leur arrangement.

"Le cuir de marsouin préparé par M. C. H. Tétu, de Québec, est bien examiné. Nous croyons qu'il y a des personnes qui désirent acheter le privilége exclusif de sa fabrication.

"Le blé-froment, l'avoine, les pois et fèves sont en demande, et l'on en pourrait vendre une grande quantité pour semence.

"La pompe à incendie (fabriquée par MM. Perry) de Montréal est fort admirée. Elle obtiendra sans nul doute le premier prix. Les mécaniciens anglais ne sont pas trop fiers de la perspective de voir le Canada leur enlever la palme.

"Les bois canadiens attirent beaucoup d'attention, surtout le noyer noir et l'érable.

[Nous voyons par d'autres correspondances que ces bois forment un trophée magnifique dans la grande allée.]

"Le fromage, le lard, les jambons, le bœuf du Canada ne peuvent être exposés, étant de nature périssable. Comme les Anglais veulent juger de ces produits, nous avons du meilleur fromage à leur faire goûter en passant et je pense que c'est le meilleur moyen de les mettre à même de juger de ses qualités.

"Notre quartier et nos productions sont supérieurs à ceux de nos rivaux les Américains. Ceux-ci ont un étalage inférieur à ceux de presque toutes les nations."

Une Exécution.

La Révolution de 1848, journal de Chalon-sur-Saône (France), donne les détails suivans sur l'exécution du meurtrier Montcharmont:

"Châlon vient d'être le théâtre du drame le plus émouvant, le plus douloureux que puissent relater les fastes judiciaires, et qui n'a point, à l'heure où nous écrivons, reçu un dénoûment. Montcharmont, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de Châlon, devait subir sa peine ce matin, à six heures. Depuis quelques jours, son désespoir augmentait, et lorsque le gardien lui apporta, selon l'usage, les vêtements qui lui appartenaient, il comprit qu'il fallait mourir. Effectivement, le greffier de la prison lui donna connaissance du rejet de son pourvoi en cassation, et l'aumônier vint lui offrir les derniers secours de la religion. Montcharmont poussa des cris de désespoir, en disant qu'on l'avait trahi, qu'il ne voulait pas mourir, et demanda deux heures pour se préparer.

"Bientôt les deux exécuteurs vinrent pour procéder à la fatale toilette. Montcharmont, au moyen d'un sabot, avait barricadé sa porte, et l'on dut employer la force pour entrer dans sa Cellule. Comme il avait refusé de se lever on l'habilla, non sans résistance de sa part, et ce ne fut qu'après de longs efforts qu'on parvint à lui lier les pieds et les mains.

"Cette résistance, chez un homme doué d'une force musculaire remarquable, aurait dû amener, dans l'esprit des deux exécuteurs, dont l'un, celui de notre ville, est déjà d'un certain âge, et l'autre d'une complexion faible, quelques réflexions sur l'impossibilité de le vaincre. On le hissa sur la charrette et on le mena jusqu'au pied de l'échafaud. Lorsqu'on voulut le descendre et lui faire monter les dégrés, il parvint à accrocher ses pieds aux marches en bois, et de ses larges et robustes épaules à se retenir avec une vigueur surhumaine. Alors commença une lutte horrible: les deux exécuteurs voulurent l'enlever; leurs efforts furent vains. Montcharmont, *dont les forces étaient centuplées par le* désespoir, résista à toutes leurs tentatives, en appelant à son secours, invoquant le nom de son père et de sa mère, et embrassant convulsivement le Christ, que le digne M. Mazoyer ne cessait de lui présenter en l'exhortant à la résignation.

"La multitude, vivement impressionnée par ce spectacle atroce, dans son respect pour la loi ne fit entendre aucun cri, ne fit aucune tentative pour faire cesser cette horrible agonie. Mais tous se communiquaient à voix basse leurs impressions. Pendant cinquante cinq minutes, la foule immense qui assistait à ce spectacle a été témoin d'une lutte épouvantable, inouïe, dont aucune expression ne saurait donner une idée; les deux exécuteurs, haletants, couverts de sueur, à bout de forces, pâles de confusion, ont ramené à la prison Montcharmont, dont les épaules nues et ensanglantées témoignaient suffisamment de l'énergie de sa résistance.

"Le procureur de la République a immédiatement expédié un exprès à Dijon, sans doute pour instruire le procureur-général de cet accident lamentable. Nous ignorons encore le résultat de cette conférence. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions déplorer trop vivement l'imprudence de l'autorité, qui aurait pu empêcher cette scène, en adjoignant des aides en nombre suffisant à l'exécuteur de Chalon. Il était facile de comprendre qu'un vieillard et un homme d'une faible complexion ne parviendraient pas à conduire au supplice un homme jeune doué d'une vigueur peu commune et exaspéré par la crainte de la mort.

"*Au moment de mettre sous presse*, l'agonie de Montcharmont n'est pas terminée. Plusieurs rumeurs contradictoires circulent; la plus accréditée est que le supplice aura lieu ce soir à cinq heures."

Le *Courrier de Saône-et-Loire* fournit le dénoûment de ce drame affreux:

"Reintégré dans la maison d'arrêt, l'assassin Montcharmont a été gardé à vue, il n'a voulu prendre aucune nourriture et n'a cessé de faire entendre des cris lamentables.

"A quatre heures et demie, l'exécuteur de Dijon est arrivé. Montcharmont a de nouveau été lié, mais cette fois de manière à ne pouvoir faire aucun mouvement.

"Pendant ce temps, deux compagnies du 65e de ligne et la gendarmerie ont fait évacuer la place Ronde. La foule était très nombreuse.

"A cinq heures, Montcharmont a été ramené sur la fatale charrette. Arrivé au pied de l'échafaud, il a déposé une suprême confession dans le sein du prêtre qui l'accompagnait. Les exécuteurs se sont ensuite emparés de lui et l'ont porté sur la plate-forme. Là, se retournant vers la foule, il s'est écrié d'une voix forte et intelligible: "Amis, priez Dieu de me faire grâce!" Il venait d'achever et de baiser le crucifix et son confesseur, quand sa tête est tombée sous le glaive de la loi.

"Telle a été la triste fin de cet assassin qui, pendant un mois, a tenu tout un arrondissement sous la terreur de son nom et de ses menaces. Montcharmont avait vingt-neuf ans."

(Du Journal de Québec.)

Grand desastre a Somerset.

On nous écrit de Somerset:

"Mardi dernier, 20 mai, après une journée de grande chaleur, le temps vers six heures se préparait à l'orage, le tonnerre grondait depuis plus d'une demi-heure, mais rien cependant n'annonçait une tempête, lorsqu'un nuage obscur, sillonné d'éclairs, sembla fondre tout à coup en tourbillon sur la terre à quelque distance du village de Somerset. C'était un de ces terribles ouragans, vulgairement appeles *sorcières*, dont les ravages sont quelquefois si grands. Celui-ci s'est fait un chemin d'environ quatre arpents de large sur plus d'une lieue de long, n'épargnant rien sur son passage. Il a même étendu ses ravages jusqu'à une distance de trois lieues, mais avec moins de furie. Après avoir renversé deux maisons et trois granges dans le septième rang de Somerset, il est venu fondre sur le huitième rang, à travers les belles sucreries en regard du village qu'il a complètement ruiné. Il y avait un certain plaisir mêlé d'horreur à voir ces arbres gigantesques tomber avec autant de facilité que la javelle sous le coup de la faucille. Mais dans le huitième rang ses ravages ont été vraiment effrayants. Vingt-trois maisons et plus de trente granges ont été écrasées dans l'espace de moins de dix minutes. Plusieurs maisons sur lesquelles le plus fort de l'ouragan a porté ont été dans un instant complètement rasées et les matériaux transportés à des distances presqu'incroyables. Ce tourbillon dans sa marche irrégulière a produit des effets aussi surprenants que ceux de la foudre; j'ai remarqué, entre autres, un arbre dont l'écorce était enlevée dans toute sa longueur, et une maison dont le bardeau a été arraché quoique la couverture soit restée presqu'intacte.

"Un vieillard du nom de Claude ainsi qu'une petite fille de six ans ont eu la tête fracassée. Deux autres personnes ont été grièvement blessées. Il est plus que surprenant qu'il n'y ait pas eu plus de victimes, car, la plupart ne savent comment ils se sont trouvés hors de leurs demeures ou comment ils ont pu échapper à cette grêle de planches, de meubles et de matériaux de toute sorte que l'ouragan entraînait dans sa marche.

"Il serait inutile de vouloir peindre les tristes scènes qui se passèrent en ce moment; la désolation était à son comble. Hâtons-nous plutôt de dire que malgré le temps si précieux des semences les habitants de Somerset s'empressent de réparer ce désastre avec un zèle et une charité dignes de tout éloge."

☞*Nous accusons avec reconnaissance, réception d'un pamphlet qui nous a été adressé du Bureau du "Toronto Mirror," contenant la traduction de plusieurs intéressants articles du Journal de Québec.*

ANNONCES.

LE Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment D'ORNEMENTS D'ÉGLISE de toute description, CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSOIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTS de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, reconnu pour être pur, ENCENS, CIRE blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.

JH. ROY.

Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés viennent de recevoir par *Great Britain*, *Peart, Wreath et John Bull* leur assortiment de LIVRES DE PIETE, LITTERATURE, DROIT, MEDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc.

E. R. FABRE, Ecr.
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

LES Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE. ET Cie.
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

E. R. FABRE, ET Cie.

Montréal 23 Mai, 1851.

TAPISSERIES FRANCAISES de 8 sous à 10 chelins le rouleau.
VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE.
A vendre par
F. R. FABRE, ET Cie.

Montréal, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGE.

LES Soussignés prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDEAUX, expressément pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposeront à des PRIX MODERES.

E. ET V. HUDON.

Montréal, 2 mai 1851.

PEINTURES, HUILES, ETC.

LE soussigné offre ses plus sincères remerciemens à ses amis et au public en général et a l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de Pluspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MOSES.

Montréal, 13 Mai 1851.

ON DEMANDE

UN CHANTRE, muni de bonnes recommandations sous tous rapports, pour une des paroisses du diocèse de Montréal. Pour les conditions, s'adresser au bureau des *Mélanges Religieux*.

A vendre à cette imprimerie:

LE MANUEL

DE LA

VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocese Montreal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL

POUR LA

Visite Generale des Communautés

PRIX: 2½ la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra jusqu'au 20 Juin prochain les propositions de MM. les Entrepreneurs concernant des réparations considérables que l'on veut faire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'EGLISE et de la SACRISTIE de la Paroisse de CHATEAUGUAY. Pour autres informations, s'adresser à M. le Curé de la dite paroisse.

Chateauguay, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

LE Bureau des Examinateurs s'assemblera le premier mardi de Juin prochain, à midi précis, dans la salle d'école de l'Evêché, pour procéder à l'examen des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un brevet de capacité, conformément au statut des écoles.

Par Ordre,
F. X. VALADE,
Secrétaire, B. E.

Longueuil, 20 Mai, 1851.